

Les résultats de l'index de l'égalité professionnelle 2025

L'index de l'égalité professionnelle est un outil visant à calculer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. Il est obligatoire pour toute entreprise présentant au moins 50 salariés au cours de l'année écoulée. .

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, une note sur 100 est attribuée en additionnant les points obtenus par 5 indicateurs :

1. Écart de rémunération : **37/40** points
2. Écart de taux d'augmentations individuelles : **Non calculable*** (/20)
3. Écart de taux de promotions : **15/15** points
4. Taux de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité : **Non calculable*** (/15)
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : **10/10** points

INDEX SE10:
62/65

** L'indicateur n'est pas calculable si aucune promotion n'est intervenue au cours de la période de référence annuelle considérée ou si l'effectif total des salariés retenus pour le calcul de l'indicateur est inférieur à 40% de l'effectif total des salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs.*

